

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise, - Mrs BOYOUND Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, Alain FROGET, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absents représentés : CARRARA Patricia (pouvoir à Jean-Claude SOREIL), MILLON Justine (pouvoir à Pascal DEGASPERI), ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET)

Absent : GIRARD Joris

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

### FINANCES

1) Suite à la parution du marché à procédure adaptée concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et après étude des propositions par la commission d'appel d'offres, ENGIE Entreprises et Collectivités, la seule ayant soumissionné, a été retenue pour une durée de trois ans.

L'augmentation des tarifs d'énergie par rapport au contrat précédent est malheureusement très importante : entre 35 et 43 % et même à 80% pour l'éclairage public.

Accord à l'unanimité des membres présents.

2) Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption :

- Equipements de la classe de l'école maternelle
- Logiciel d'intégration des données de la station d'épuration

Accord à l'unanimité des membres présents.

### 3) Table d'orientation

Madame le maire propose au conseil de l'autoriser de demander une subvention au département.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Un nouveau devis sera demandé pour établir le plan de financement.

### DIVERS

En raison des travaux réalisés pour la séparation de la chaufferie entre le logement situé au 1<sup>er</sup> étage et le bureau de la Poste, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, le bail initial signé avec La Poste le 1<sup>er</sup> avril 2016 a été modifié.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Séance levée à 18 h 00